

DIRECTION GENERALE DES SERVICES/DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

ARR2021\_ 0293

ARRÊTÉ

**OBJET : AUTORISATION DE TRAVAUX DE SONDAGE SUR BATEAU ET ESPACES VERTS A DES FINS D'EXPERTISE JUDICIAIRE AU 03 AVENUE PIERRE MENDES FRANCE A NOISIEL (77186) ENTRE LE 06 OCTOBRE ET LE 27 OCTOBRE 2021.**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L 2212-1 et suivants, et L.2213-1 relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation,

**VU** le Code de la route,

**VU** la décision n°2020\_0012 du 23 janvier 2020 portant revalorisation des tarifs de la redevance d'occupation du domaine public,

**CONSIDÉRANT** la demande du 22 Septembre 2021 de la société ACCES TP, sise 53 rue de la Belle Aimée MORSANG SUR ORGE (91390),

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'entreprendre des travaux de sondage sur bateau et espaces verts à des fins d'expertise judiciaire au 03 Avenue Pierre Mendès France à NOISIEL (77186),

**CONSIDÉRANT** que la société ACCES TP, sise 53 rue de la Belle Aimée MORSANG SUR ORGE (91390), est l'entreprise chargée des travaux,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient, pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation aux abords de la zone de chantier, et ce, pendant toute la période des travaux,

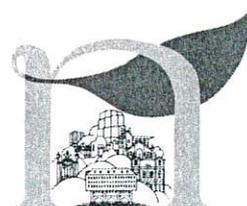
ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** La société ACCES TP, sise 53 rue de la Belle Aimée MORSANG SUR ORGE (91390), est autorisée à entreprendre des travaux de sondage sur bateau et espaces verts à des fins d'expertise judiciaire au 03 Avenue Pierre Mendès France à NOISIEL (77186), **entre le 06 Octobre et le 27 Octobre 2021.**

**ARTICLE 2 :** Le stationnement sera interdit sur les 2 places de parking situées devant le 03 Avenue Pierre Mendès France pour une durée de 10 jours du **6 Octobre au 15 Octobre 2021**. Les véhicules en infraction feront l'objet d'un enlèvement et mise en fourrière. Une signalisation appropriée sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux **48 heures avant le début des travaux.**

**ARTICLE 3 :** Le cheminement des piétons et PMR sera préservé et sécurisé.

1/3



Suite de l'arrêté n° ARR2021\_

Portant « AUTORISATION DE TRAVAUX DE SONDRAGE SUR BATEAU ET ESPACES VERTS A DES FINS D'EXPERTISE JUDICIAIRE AU 03 AVENUE PIERRE MENDES FRANCE A NOISIEL (77186) ENTRE LE 06 OCTOBRE ET LE 27 OCTOBRE 2021. »(2)

**ARTICLE 4 :** La mise en place de la signalisation, et la protection des zones de travail, sont placées sous la responsabilité de l'entreprise titulaire des travaux. Elles seront conformes à la réglementation en vigueur, en particulier en matière de protection du public et dans le respect des règles de l'art. Le chantier est autorisé de 8 heures à 17 heures 30.

**ARTICLE 5 :** La société ACCES TP prendra toutes les dispositions pour que ses engins stationnés ou que ses matériaux de chantier, qui seront stockés, ne présentent aucun danger de quelque nature que ce soit pour le public usager de la voirie ou pour les riverains de ce chantier.

**ARTICLE 6 :** La société ACCES TP prendra toutes les dispositions pour que la remise en état des espaces verts et de la voirie sise au 03 Avenue Pierre Mendès France soit conforme à l'état initial à l'issue des travaux.

**ARTICLE 7 :** La présente autorisation donne lieu à la perception d'une redevance forfaitaire pour occupation du domaine public de la voirie, par la société ACCES TP, au profit de la Commune de Noisiel dans le cadre de la neutralisation de 2 Places de parking hors zone bleue situées devant le 03 Avenue Pierre Mendès France pour une durée de 10 jours du 6 Octobre au 15 Octobre 2021.

Elle s'élève à 75,40€ (3,77 €/place/jours : 3,77 x2 x10 ).

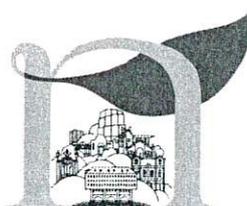
**ARTICLE 8 :** La responsabilité de la Commune ne pourra être recherchée pour les incidents ou accidents survenant du fait de ces travaux.

**ARTICLE 9 :** Ampliation du présent arrêté est transmise à :  
Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne,  
Madame le Directeur général des services de la Ville de Noisiel,  
La Société ACCES TP,  
Les Services Finances et Marchés Publics,  
La Police Municipale,  
Les Services Techniques.  
Le Service Communication,

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 10 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux (2) mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 11 :** Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.



Suite de l'arrêté n° ARR2021\_

Portant « AUTORISATION DE TRAVAUX DE SONDAGE SUR BATEAU ET ESPACES VERTS A DES FINS D'EXPERTISE JUDICIAIRE AU 03 AVENUE PIERRE MENDES FRANCE A NOISIEL (77186) ENTRE LE 06 OCTOBRE ET LE 27 OCTOBRE 2021. »(3)

Fait à Noisiel, le 7/10/2021

Le Maire

Mathieu VISKOVIC



Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'État le	08 OCT. 2021
Affiché en Mairie le	08 OCT. 2021
Publié au Recueil des Actes Administratifs le	08 OCT. 2021
Notifié le	08 OCT. 2021

